



Séquestre après rétrocession

Par BRB63

Bonjour

Je suis actuellement en pleine construction et le notaire a retenu une somme sous séquestre de 1000 euros lors de l'achat du terrain auprès du promoteur immobilier.

Le lotissement a fait l'objet d'une rétrocession depuis plusieurs mois et la mairie a demandé au notaire de conserver le montant séquestre tant que le lotissement n'est pas construit en totalité dans l'éventualité de dégâts inhérents aux constructions.

Est ce dans la légalité ?

A défaut comment dois je faire pour récupérer cet argent , y a t-il un texte qui permet d'appuyer ma demande?

Cordialement.